

Vendredi 7 avril 2017

Opération de déminage exceptionnelle

Mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 avril

Au début du mois de février 2017, les forts coups de vent combinés aux grandes marées ont mis à jour une vingtaine de blocs béton datant de la seconde guerre mondiale. Ces engins explosifs enfouis sous la plage de Malo-Terminus nécessitent l'intervention du groupe des plongeurs-démineurs (GPD) Manche de la Marine Nationale et la mise en place d'un dispositif de sécurité pour leur neutralisation.

La Ville de Dunkerque et la Ville de Leffrinckoucke, en lien avec le syndicat intercommunal des Dunes de Flandre, se saisissent des consignes imposées par la Préfecture du Nord lors de cette opération de déminage qui aura lieu les mardi 18 et mercredi 19 avril et, en cas de nécessité, le jeudi 20 avril, de 8 h à 16 h 30.

Deux périmètres distincts



Contact presse

Aurélie Lemaire, attachée de presse
Direction de la Communication
Tél. 03 28 26 26 51

aurelie.lemaire@ville-dunkerque.fr

Ville de Dunkerque



A partir de la localisation de ces blocs de défense (sur la plage, à quelques centaines de mètres face à la base nautique de la Licorne), 2 périmètres sont définis par arrêté préfectoral :

- **un premier périmètre de sécurité de 160 mètres**, dit « d'évacuation » : il imposera l'évacuation des occupants des habitations situées à l'intérieur.
- **un second périmètre de sécurité de 800 mètres**, dit de « mise à l'abri » : ce dernier imposera un confinement de l'ensemble de la population vivant à l'intérieur.

Toute circulation sera interdite dans le périmètre et les habitants devront donc, soit rester chez eux, soit s'absenter du périmètre entre 8 h et 16 h 30. Seuls les services de déminage, de secours, de la Police, des services techniques communaux seront autorisés à circuler dans ce périmètre.

Outre les contraintes s'imposant aux résidents du secteur, des restrictions de circulation seront mises en œuvre : un arrêté municipal interdira l'accès aux piétons sur la Digue du vent et sur le sable à partir du poste de secours Pavois.

Cette interdiction sera étendue également à la circulation des véhicules de la digue Nicolas II jusqu'à la digue Euro-plage à Leffrinckoucke.

En complément, le camping municipal de la Licorne, le parking de la Licorne et le parc du Vent seront fermés pour des raisons de sécurité.

Enfin, à compter du mardi 18 avril, l'entrée dans le périmètre sera bien entendu interdite entre 8 h et 16 h 30. Les forces de l'ordre assureront une surveillance des zones d'évacuation et de mise à l'abri afin d'interdire toute intrusion pendant la durée de l'opération. Les axes routiers desservant le secteur seront fermés ou mis en impasse et barriérés ou surveillés.

Les habitants qui le souhaitent pourront être accueillis entre 8 h et 16 h 30 dans les équipements suivants :

- Maison de quartier du Méridien, 181 rue de Cambrai à Malo-les-Bains
☎ 03 28 59 69 51
- Maison de quartier de la Tente Verte, 61 rue de Verdun à Rosendaël
☎ 03 28 59 69 43
- Maison pour tous de Leffrinckoucke, 374 rue du Général Catroux
☎ 03 28 69 44 52
- Bibliothèque municipale de Malo-les-Bains, 122 avenue de la Mer
☎ 03 28 69 44 52
- Bibliothèque municipale de Leffrinckoucke, à la mairie
☎ 03 28 51 41 92

Contact presse

Aurélie Lemaire, attachée de presse
Direction de la Communication
Tél. 03 28 26 26 51

aurelie.lemaire@ville-dunkerque.fr

Ville de Dunkerque



Un dispositif prévu pour les personnes fragiles

Les personnes dépendantes, malades, handicapées ou devant bénéficier de soins à domicile sont invitées à se rapprocher dans les meilleurs délais du Centre hospitalier de Dunkerque (03 28 28 59 00, demander le secrétariat des urgences) ou à se renseigner auprès de la mairie de Dunkerque au 03 28 59 1234 ou de la mairie de Leffrinckoucke au 03 28 51 41 90.

Les consignes de sécurité dans le périmètre d'évacuation de 160 mètres

Les habitants concernés par ce périmètre seront prévenus spécifiquement par les services de la Ville ou de l'Etat.

- Il est demandé aux habitants de laisser les fenêtres ouvertes mais les volets clos pour éviter tout risque de déflagration due au souffle de l'explosion.
- Les habitants invités à évacuer leur habitation devront se munir de tout ce qui est indispensable durant chacune des trois journées (ordonnances, médicaments, argent et papier).
- Les personnes qui résident dans ce périmètre sont invitées à le quitter au plus tard pour 8 h et ne pourront le réintégrer qu'à partir de 16 h 30.
- Aucun retour au domicile, même bref, ne sera possible durant l'opération de déminage.

Les consignes de sécurité dans le périmètre de mise à l'abri de 800 mètres

Une information sera relayée auprès des habitants concernés par courrier.

- Les habitants, personnes travaillant dans les bureaux et commerces présents dans ce périmètre de « mise à l'abri » ne pourront sortir, même dans leur jardin ou terrain privé, ni se déplacer durant les opérations de déminage : 8 h à 16 h 30.
- Les fenêtres devront rester ouvertes mais les volets clos, pour éviter tout risque de déflagration due au souffle de l'explosion.
- La population est invitée à se mettre à l'écoute de la radio locale Delta FM (100.7) qui diffusera des informations sur l'avancée de l'opération de déminage.

Circulation et transports publics

- Les boulevards de l'Europe et de la République François Mitterrand seront coupés et des déviations seront mises en place.
- Les services de transports de bus seront perturbés durant ces trois jours, des déviations seront aussi mises en place, certaines stations ne seront pas desservies.

Contacts presse

- Ville de Dunkerque : Alice Varet, adjointe à la sécurité publique.
- Préfecture du Nord : Astrid Tombeux, service régional de la communication interministérielle au 03 20 30 52 50.

Contact presse

Aurélie Lemaire, attachée de presse
Direction de la Communication
Tél. 03 28 26 26 51

aurelie.lemaire@ville-dunkerque.fr

Ville de Dunkerque

